

Mise à jour: 01/06/2005 08:21
Système électoral

Les libéraux prêts à adopter la réforme électorale par une majorité simple

(JdeM) Yves Chartrand - Journal de Montréal

journal
montreal

Le ministre Benoît Pelletier n'a pas rejeté l'idée hier d'adopter par une majorité simple la réforme du mode de scrutin à proportionnelle mixte qui favorisait son parti grâce à sa base électorale anglophone montréalaise.

Indiquant que «tout est sur la table», le ministre responsable de la réforme électorale a déclaré qu'au terme d'une commission parlementaire itinérante l'automne prochain, son gouvernement pourrait se passer de l'unanimité des partis et même d'une approbation aux deux tiers pour adopter une réforme du mode de scrutin actuel.

«Il n'y a rien qui est impossible. Nous allons voir le degré d'enthousiasme que soulève notre avant-projet de loi, a indiqué M. Pelletier. S'il y a un appui manifeste, on va se sentir légitimé d'aller de l'avant.»

La réforme contenue dans l'avant-projet de loi est celle dite d'un scrutin à proportionnelle mixte, mieux connue comme la proposition Massicotte, du nom du professeur de l'Université de Montréal à qui le Parti libéral du Québec avait commandé une étude en 2003.

Plus de victoires

Lors d'un exposé à un conseil du PLQ en septembre 2003, Louis Massicotte avait dit aux délégués que la proportionnelle mixte était le seul moyen pour les libéraux de se sortir du «triangle des Bermudes» et d'obtenir des victoires électorales plus fréquentes.

Il propose de diviser le Québec en 75 circonscriptions comme au fédéral et de distribuer les 50 autres sièges en proportion du suffrage obtenu par les partis.

Pour le Parti libéral du Québec, cela aurait comme effet de donner beaucoup de poids aux votes récoltés dans les comtés de l'ouest de l'île de Montréal.

Ce nouveau mode de scrutin aurait, par exemple, donné la victoire à Jean Charest aux élections générales de 1998 où le PLQ avait devancé le PQ en termes de suffrages exprimés.

Benoît Pelletier ne s'en cache pas, il veut s'assurer «que ça permet de réduire les écarts entre les votes obtenus par les partis politiques et leur représentation à l'Assemblée nationale».

Toutefois, le ministre a bien indiqué hier que ce nouveau mode de scrutin ne pourrait être en place pour la prochaine élection mais plutôt pour celle de 2012.